

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA
Code du produit	: 65633
Type de produit	: CHAMPION
Groupe de produits	: Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur
Spec. d'usage industriel/professionnel	: utilisation non dispersive Utilisation dans un système fermé
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHAMPION CHEMICALS NV N.V.
Georges Gilliotstraat, 52
2620 Hemiksem – Antwerpen
België
T 0032 (0)3 870 00 00 - F 0032 (0)3 870 00 99
msds@wolfoil.com - <https://www.championlubes.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 0032 (0)3 870 00 00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène, Alkylphénol C14-16-18. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Remarques : Les huiles minérales dans le produit contiennent 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Bis(nonylphenyl)amine	N° CAS: 36878-20-3 N° CE: 253-249-4 N° REACH: 01-2119488911-28	1 – 1.99	Aquatic Chronic 4, H413
Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate)	N° CAS: 93819-94-4 N° CE: 298-577-9 N° REACH: 01-2119543726-33	1 – 1.99	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	N° CAS: 64742-56-9 N° CE: 265-159-2 N° Index: 649-469-00-9	1 – 1.99	Asp. Tox. 1, H304
Huile de base : huiles paraffiniques lourdes déparaffinage catalytique	N° CAS: 64742-70-7 N° CE: 265-174-4 N° Index: 649-477-00-2	1 – 1.99	Asp. Tox. 1, H304
complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène	N° CE: 457-320-2 N° REACH: 01-0000019337-66	0.1 – 0.99	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Alkylphénol C14-16-18	N° CAS: 1190625-94-5 N° CE: 931-468-2 N° REACH: 01-2119498288-19	0.1 – 0.2	Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate)	N° CAS: 93819-94-4 N° CE: 298-577-9 N° REACH: 01-2119543726-33	(6.25 ≤C < 100) Skin Irrit. 2, H315 (10 ≤C < 12.5) Eye Irrit. 2, H319 (12.5 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.
Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.
Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
Température de manipulation : < 40 °C
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : ≤ 40 °C
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex
IOEL TWA	10 mg/m ³
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	5 mg/m ³
ACGIH OEL STEL	10 mg/m ³

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires

: Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m³ d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains:

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR) /

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide huileux.
Couleur	: brun.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 200 °C @ ASTM D92
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 852 kg/m ³ @15°C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 59 mm ² /s @ 40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402
complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg OECD 425
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402
Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-buty)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
DL50 orale rat	2600 mg/kg 67/548/EEG annex V
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	> 2 mg/l 1h - OECD 403 - read across
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	5.53 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène	
Corrosion cutanée/irritation cutanée, lapin	(4 heures, (OECD 404 method), Provoque une irritation cutanée)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée, Cochon d'Inde	(OPPTS 870.2600, A un effet sensibilisant)
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Alkylphénol C14-16-18 (1190625-94-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA	
Viscosité, cinématique	59 mm²/s @ 40°C

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l OECD 203 (Danio rerio @96h)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l OECD 202 (Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l OECD 201 (Desmodesmus subspicatus)

complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène

CE50 - Crustacés [1]	50 mg/l OECD 202 (Daphnia magna, 48h)
CE50 72h - Algues [1]	14 mg/l OECD 201 (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC (aigu)	94.8 mg/l OECD 203 (Oncorhynchus mykiss, 96h)
NOEC chronique crustacé	100 mg/l @21d - Daphnia Magna (OECD 211)
NOEC chronique algues	4.05 mg/l

Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)

CL50 - Poisson [1]	4.5 mg/l OECD 203 (Oncorhynchus mykiss) 96h
CE50 - Crustacés [1]	5.4 mg/l OECD 202 (Daphnia magna) 48h
CE50 72h - Algues [1]	2.1 mg/l OECD 201 (Selenastrum capricornutum) 48h

12.2. Persistance et dégradabilité

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
------------------------------	--

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1 % @28d

complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	23 % OECD 301 (29d)

Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)

Biodégradation	1.5 % OECD 301B 28d
----------------	---------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 7.6
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.

complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène

BCF - Poisson [1]	88 OECD 305 (Cyprinus carpio, 25°C)
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	88 OECD 305 (Cyprinus carpio - @25°C - 0,05mg/l)

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.9 @23°C
--	-----------

12.4. Mobilité dans le sol

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.
----------------	-------------------------

complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène

Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.
----------------	-------------------------

Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate) (93819-94-4)

Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.
----------------	-------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 649/2012 of the European Parliament and of the Council of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 2019/1021 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on persistent organic pollutants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à l'Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate), distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base : huiles paraffiniques lourdes déparaffinage catalytique sont listés

SZW-lijst van mutagene stoffen : Zinc bis[O-(-6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)]bis(dithiophosphate), distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base : huiles paraffiniques lourdes déparaffinage catalytique sont listés

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
2.2	Phrases EUH	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
7.2	Température de stockage	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	

Abréviations et acronymes:

	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	TWA: Time Weighted Average
	TLV: Threshold Limit Value
	ASTM: American Society for Testing and Materials
	ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
	RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
	ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
	IMDG: International Maritime Dangerous Goods
	ICAO: International Civil Aviation Organization
	IATA: International Air Transport Association
	STEL: Short Term Exposure Limit
	LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects
	ATE: acute toxicity estimate
	LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects

CHAMPION OEM SPECIFIC 5W30 C2 EXTRA

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:

EC50: concentration producing 50% effect

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène, Alkylphénol C14-16-18. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit